



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL03_2024_0008

Compte de gestion 2023 du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme TILLY, M. FEGHALI, Mme RE, Mme SAVARY, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme COUTEAUX, M. AMIOT, Mme JACQUET, Mme VON TRESKOW, Mme JAYAT, M. LIVIEN

Arrivée en cours de séance :

Mme DEBRIL - 18h25 – Examen du point N°3 « Compte de gestion 2023 du CCAS »

Absents ayant donné procuration :

M. LEBEL a donné procuration à Mme JAYAT
M. BARBIER a donné procuration à Mme COUTEAUX

Absents :

M. BRELEUR-DURAND

Publication le :

Objet : Compte de gestion 2023 du CCAS

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du CCAS est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Le Conseil d'administration doit également se prononcer sur le compte de gestion du comptable et ainsi, compléter son information à l'égard du compte administratif.

Au regard des opérations constatées sur l'exercice, le compte de gestion présente les résultats de celui-ci. Document de synthèse, le compte de gestion comporte l'état des consommations des crédits, les résultats budgétaires, la situation financière du CCAS (balance générale des comptes, compte de résultat et bilan).

Le compte de gestion 2023 fait état des résultats suivants avant prise en compte des restes à réaliser :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent exercice précédent :	149,15 €
Recettes :	341 786,50 €
Total recettes :	341 935,65 €
Dépenses :	340 103,51 €
Excédent cumulé 2023 :	1 832,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice précédent :	13 811,18 €
Recettes :	5 113,64 €
Total recettes :	18 924,82 €
Dépenses :	7 896,25 €
Excédent cumulé 2023 :	11 028,57 €

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2023 sont concordants.

***Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
Au scrutin public et à l'unanimité,***

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt, comptable assignataire du CCAS, n'appelle aucune observation, ni réserve.



Jean-Jacques GUILLET
Président du CCAS